



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24097989

Déposé / Reçu le

21 JUIN 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **880.956.968**

Nom

(en entier) : **Alliance Loi**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Boulevard de la Woluwe 62 - 1200 Bruxelles**

**Objet de l'acte : MINUTES DE LA RESOLUTION ECRITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 2 AVRIL 2024**

Il résulte d'un procès-verbal du conseil d'administration de la société anonyme Alliance Loi ayant son siège social à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe 62 et immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprises : RPM Bruxelles 0880.956.968, tenu en date du 2 avril 2024, qu'il a été décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, Avenue de Tervueren 270 avec effet au 2 avril 2024.

Isabelle Courtin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).